

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :
Date de réception: Dossier complet le : N° d'enregistrement: 2000. AR A-KM-2422
1. Intitulé du projet
Remise en prairie naturelle faitielle de fairelles boisées
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom Prénom
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale 6 FA Legrand de la Rivalière
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale
RCS / SIRET 8 / 5 3 8 8 3 3 5 Forme juridique GFA
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du p rojet
Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.
47 3
ALTERITOR WAS INTURE OF A CLASS
4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Le frojet consiste à une remise en culture Louiries naturelles) de farcelles, boisées en épicea en 1966.
Maturelles) de farcelles, boisées en épicea en 1966.
atteintes pair le Deudroctone.

auchenter la surface en prairies naturelles autour du Batinent d'élevage récent du GAEC MIMÍVAL (2011) afin de femettre une extension des surfaces faturalles

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

- Broyage on désouchage des farcelles ruises en Cultures.

- Plantation et dentification des souelles les flus fentues et accidents genes (en anélonge d'esteurs famillues et retineux).

- Realitation d'un tenement faturable d'un seul tenant d'environ 8 ha 50 à proximaté summidiate du Batiment d'elevage truncifal du GAEC Minival en cuyant fendu 7 ha 80 en 2018, cette opération lui fermettra de retrouver une petite montré des senfaces refrises pour du chival loisirs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? entale devra être jointe au(x), dossier(s) d'autorisation(s).							
"Demande d'antorisation de défrichement "								
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées							
Grande	aure cornectoristiques							
au total: deux	hectares, 67 ares et 32 ca l'Hectare 10.000 m2							
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ "							
St Victor Malucour Jieu det "Collange"	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Long. ° ' " Lat. ° ' " Long. ° ' " Lat. ° ' "							
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non								
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale ?	cet ouvrage a-f-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	
En zone de montagne ?	Annual de la constant	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	Bergeran german german der Gesteller german ger Die kriegen german germa
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	and the second	X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel sam objet. Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site?

		Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
		Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
		Est-il concerné par des risques technologiques ?	MACATA		
	Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	,	X	
		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
		Engendre-f-il des déplacements/des trafics		X	
Ne	Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?			
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	difference of the second		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		\boxtimes	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atfeinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		Ouverture des Royages, notamment du la femère et la redéconverte du lit de la Semene.
/ Population		X	Les 20res accidentscère seront destinées à la foret, les facties mécanisables seront elles convertes de prairies naturelles.
approuvé	s?		su 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez iesi	quelles :
6.3 Les incide	ences du projet identifi		6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
001	Non Si oui, deci	100216.	

ne	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	
-	Sous effet sur la souté humaine	
	A PROPERTY OF THE STATE OF THE	
	Landon Control of the	-
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
er	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati avironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoí.	
	Le retour à l'occupation Assicole d'avant 1966	
	a a allarait las constituer une attente à l'environne	luu
	It will be a love found do woll on countitue sur me un	NO.
٩	a élization la la de la Miliarlye de la Semène.	
	Le retour à l'occupation Africole d'avant 1966 rue m'aparant pas constituer une attente à l'environne L'onseiture du fayrage en fond de vallée constitue même un amélioration sentible de la ripisylve de la Semène.	
	8. Annexes	
	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	,
8	.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	,
8	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 au, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	,
1 2 3	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 au, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	,
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	,
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° aj, 6°aj, b) et c), 7°aj, bj, 9°aj, bj, cj, dj,10°,11°aj, bj, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° aj et bj de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° aj, 6°aj, bj, et cj, 7° aj, bj, 9°aj, bj, cj, dj, 10°,11°aj, bj, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° aj et bj de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé c; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° aj, 6°aj, bj et cj, 7° aj, bj, 9°aj, bj, cj, dj, 10°,11°aj, bj, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° aj et bj de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	,
3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

			Objet			
Photo	d du	site -				
						*
			9. Engagement et	signature		
Je certifie sur	l'honneur l'e	xactitude des re	nseignements ci-dessu	is X		
Fait à	Saint	Romain	Lackalin	le, 27	101/202	O
Signature		0)-			



(Thoto aérienne avant exploitation de la foret.)

Vue du CJ 23 entre St Victor Malescour et st Romain Lachali

Qui confe au lieu dit Faridonay le lit de la Jemène.

Cu centre de la photo -- le batiment du GAEC







